INDEX SUR L'EGALITE PROFESSIONNELLE

Les entreprises d'au moins 50 salariés doivent désormais calculer et publier leur Index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

L'Index a été conçu comme un outil simple et pratique pour mettre fin aux inégalités professionnelles. Il permet aux entreprises de mesurer les écarts de rémunération entre les sexes. Il met en évidence les points de progression sur lesquels agir quand ces disparités sont injustifiées.

Dans ce cadre, nous avons le plaisir de vous informer que l'ensemble des actions mises en place pour lutter contre les inégalités notamment salariales entre les femmes et les hommes a permis d'obtenir les résultats suivants :

permis d'obtemi les resultats survants.	
Année 2018	
Note totale par indicateur	
Indicateur 1 – Ecart de rémunération femmes-hommes	39/40
Indicateur 2 – Ecart de répartition des augmentations individuelles	20/20
Indicateur 3 – Ecart de répartition des promotions	15/15
Indicateur 4 – Nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité	15/15
Indicateur 5 – Parité parmi les 10 plus hautes rémunérations	10/10
Note finale	
Résultat final sur 100 points	99/100

1100 m2 m2 100 points		
Année 2019		
Note totale par indicateur		
Indicateur 1 – Ecart de rémunération femmes-hommes	38/40	
Indicateur 2 – Ecart de répartition des augmentations individuelles	20/20	
Indicateur 3 – Ecart de répartition des promotions	15/15	
Indicateur 4 – Nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité	15/15	
Indicateur 5 – Parité parmi les 10 plus hautes rémunérations	10/10	
Note finale		
Résultat final sur 100 points	98/100	

